

- **VILLE de VALOGNES** -

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 FÉVRIER 2011

L'AN DEUX MILLE ONZE, le SEPT du mois de FÉVRIER, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire**.

Etaient présents : M. Jacques COQUELIN, Maire,
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mme Anne-Marie GOLSE, M. Jean-Marie LOSIO, Mme Patricia THOMAS, M. Sylvain CAILLOT, Mme Odile SANSON, Adjoint au Maire,
MM. Pierre COURSIER, Gérard BRÉBANT, Conseillers Municipaux Délégués,
M. Alain THOMAS, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Lucie LUCAS, Nicole HAMEL, Christine GENTELET, Sylvie BÉCHET, Jocelyne MANCEAU, Melle Julie JEAN (à partir de 18 h 30), M. Michel BEAUSSARON, Mme Anne-Marie MOUCHEL, MM. Rémi BESSELIÈVRE, Christian LE BRIS, Philippe LETENNEUR, Mme Ghyslaine LE LANCHON, M. Didier GOUJON, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : M. Jean-Louis VALENTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à M. LAMOTTE), M. Damien FORTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à Mme THOMAS), Melle Julie JEAN, Conseillère Municipale (jusqu'à 18 h 30), M. Jean LENOBLE, Conseiller Municipal (pouvoir à M. BEAUSSARON).

Absent : M. Lucien LECERF, Conseiller Municipal

Mme Sylvie BÉCHET a été élue Secrétaire.

Date de convocation : 31/01/2011

Date d'affichage : 31/01/2011

Nbre de Conseillers en exercice : 29

Nbre de Conseillers présents : 24 puis 25

Nbre de Conseillers votants : 27 puis 28

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 7 février 2011 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

Exploitation d'une plateforme de compostage de déchets sur le territoire de la commune de Valognes - avis du Conseil Municipal dans le cadre de l'enquête publique.

Dossier retiré de l'ordre du jour.

Création d'une voie nouvelle avenue Jean Monnet - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

Après la cession en 2010 d'une partie de l'ensemble foncier sis Avenue Jean Monnet pour la viabilisation des 21 lots à bâtir du lotissement privé « Pélénor », la Ville de Valognes engage maintenant la réalisation, sur la surface disponible restant de 18.722 m², d'une voie nouvelle de 170 ml reliant le lotissement à la route départementale permettant la cession des terrains nécessaires à la viabilisation des deux opérations suivantes :

- Construction d'une caserne pour la Brigade de gendarmerie par la CCBV
- Construction d'un foyer de logements adaptés par la SA d'HLM du Cotentin

Cette viabilisation comprendra le prolongement des réseaux et équipements nécessaires à la desserte des terrains bordant cette voie nouvelle pour laquelle une consultation d'entreprises sera lancée sous la forme d'une procédure adaptée ; ladite opération faisant l'objet d'une inscription au budget primitif 2011.

Sur avis de la Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le jeudi 3 février 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** la réalisation d'une opération de viabilisation de l'ensemble foncier, situé avenue Jean Monnet ;
- **APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à cette création de voie nouvelle sur l'ensemble immobilier correspondant ;
- **RETIENT** comme mode dévolution des travaux, la procédure adaptée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ;

- **Et DONNE SON ACCORD** à l'inscription du financement de cette opération dans le cadre du budget primitif 2011.

Acquisition, cessions et mises en vente :

*** Construction d'une caserne de gendarmerie - cession d'une parcelle de terrain sise avenue Jean Monnet à la Communauté de Communes du Bocage Valognais et encaissement d'un fonds de concours pour l'aménagement d'une voie nouvelle.**

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme consultée le 3 février 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** la cession à la Communauté de Communes du Bocage Valognais de la parcelle cadastrée section ZC 131 d'une superficie de 5.849 m², sise avenue Jean Monnet, pour la réalisation d'une caserne de gendarmerie pour la brigade territoriale de Valognes ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document inhérent à ce dossier et en particulier l'acte authentique de vente dont la rédaction sera confiée à Maître Philippe LEFRANÇOIS, Notaire à Valognes, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ;
- **Et DONNE SON ACCORD** à l'encaissement, dans les conditions fixées par convention, d'un fonds de concours versé par la C.C.B.V. pour l'aménagement d'une voie nouvelle desservant la nouvelle caserne de gendarmerie, conformément au schéma d'implantation approuvé le 29 décembre 2009.

*** Construction d'un logement-foyer pour l'association l'Espérance - cession d'une parcelle de terrain à la SA HLM du Cotentin et encaissement d'une participation financière au titre d'un fonds de concours pour la réalisation des VRD.**

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, consultée le 3 février 2011, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** la cession à la SA HLM du Cotentin des parcelles sections ZC 133, ZC 126, AX 505, AX 461, AX 462, AX 254, d'une superficie de 4.658 m², sises avenue Jean Monnet, pour la construction d'un logement-foyer géré par l'Association l'Espérance ;
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer tout document inhérent à ce dossier, et en particulier l'acte authentique de vente dont la rédaction sera confiée à Maître Philippe LEFRANÇOIS, Notaire à Valognes, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur ;

- **Et DONNE SON ACCORD** à l'encaissement d'une participation financière de la SA HLM du Cotentin, au titre de fonds de concours pour la réalisation des VRD.

*** Transfert du magasin Intermarché - cession de parcelles de terrain sises au Petit-Hamel.**

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, consultée le 3 février 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (**Abstention de Monsieur Didier GOUJON**),

- **DÉCIDE** la cession à Monsieur et Madame Philippe COUASNON, des parcelles sections AV 162, 164 et ZM 1, d'une superficie totale de 3ha00a37ca, sises au Petit-Hamel, pour le transfert de leur magasin INTERMARCHÉ selon les conditions initialement convenues dans le compromis de vente approuvé par délibération du Conseil Municipal du 17 mai 2010 ;
- **Et AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer tout document inhérent à ce dossier, et en particulier l'acte authentique de vente dont la rédaction sera confiée à Maître Philippe THOREL, Notaire à Valognes, et le document d'arpentage établi par la SARL Cabinet DROUET, Géomètre Expert, les frais d'arpentage et d'acte étant à la charge des acquéreurs.

*** Regroupement des installations sportives sur le site du Bourgneuf - Acquisition d'un terrain.**

Dans le cadre de l'étude engagée par le Cabinet F.H.R. en vue du regroupement des installations sportives de plein air sur le site du Bourgneuf, il est apparu nécessaire d'élargir l'emprise foncière et d'acquérir une parcelle propriété de l'Indivision TANTEL contiguë au stade Georges Pillet.

Sur avis de sa Commission Sport - Infrastructures sportives - Evènementiel réunie le 27 janvier 2011, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** à l'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section AE 123 dite « Le Clos de l'Epine », d'une superficie de 6.403 m², propriété de l'Indivision TANTEL, après consultation de FRANCE DOMAINE ;
- **Et AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer l'acte authentique d'acquisition dont la rédaction sera confiée à Maître THOREL, Notaire à Valognes.

* Cession d'un immeuble sis 14, allée des Jardins.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, consultée le 3 février 2011, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** la cession d'un ensemble immobilier, cadastré section AM n° 435, d'une superficie totale de 390 m² sis 14 allée des Jardins, à Mesdemoiselles Sylvie et Christiane LEGARSON, colocataires actuelles, pour un montant de 95 000 € hors de frais de notaire,
- **Et AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document inhérent à ce dossier et en particulier l'acte authentique de vente dont la rédaction sera confiée à Maître Philippe LEFRANÇOIS, Notaire à VALOGNES.

* Mise en vente d'un ensemble immobilier sis 25-27 rue de Poterie.

La Ville de Valognes est propriétaire d'un ensemble immobilier comprenant un immeuble avec 4 appartements, une maison d'habitation avec garage, 4 garages, sis 25-27 rue de Poterie. Ces logements vacants sont aujourd'hui dans un état nécessitant des frais de rénovation importants avec des mises aux normes énergétiques ne pouvant être financièrement supportés en totalité par la collectivité.

En application de la circulaire interministérielle du 25 août 1995, l'avis de Monsieur le Préfet de la Manche sur le projet de désaffectation a été sollicité le 30 septembre 2010. L'accord de l'État sur la désaffectation de ces locaux a été obtenu par courrier de l'Inspection académique de la Manche en date du 19 octobre 2010.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, consultée le 3 février 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (**Abstention de Monsieur Didier GOUJON**),

- **DÉCIDE** la mise en vente de cet ensemble immobilier désaffecté au prix de 550.000 € hors frais de notaire ;
- **Et la CONFIE** à Maître Philippe LEFRANÇOIS, Notaire de Valognes, lequel se chargera d'effectuer les mesures de publicité nécessaires auprès de ses confrères valognais.

* Mise en vente d'un immeuble sis 4, allée des Jardins.

La Ville de Valognes est propriétaire d'un ensemble immobilier comprenant une maison d'habitation et un jardin, d'une superficie totale de 423 m², sis 4 allée des Jardins, vacant depuis le 31 janvier 2011.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, consultée le 3 février 2011, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** à la mise en vente de cet ensemble immobilier, au prix de 110.000 € hors frais de notaire ;
- **Et la CONFIE** à Maître Philippe LEFRANÇOIS, Notaire de Valognes, lequel se chargera d'effectuer les mesures de publicité nécessaires auprès de ses confrères valognais.

Mise à disposition à titre précaire et révocable des herbages communaux.

Chaque année, la Ville de Valognes consent à titre précaire et révocable la mise à disposition d'herbages communaux à des exploitants agricoles moyennant le versement d'une redevance calculée en fonction de la qualité du terrain.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le 3 février, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **FIXE**, pour l'année 2011, les tarifs de mise à disposition de ces herbages, de la façon suivante :

- Terre de bonne qualité : 159,50 € l'hectare
- Terre de qualité inférieure : 137,50 € l'hectare
- Terrains acquis des Consorts Pezet : 105 € l'hectare.

Distribution publique de gaz naturel - Renouvellement du traité de concession entre la Commune et G.R.D.F.

Par délibération du 7 février 1984, le Conseil Municipal a passé un contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur le territoire de la Commune de Valognes. Cette convention arrivant à son terme en 2014, les Services de Gaz Réseau Distribution de France (G.R.D.F.) proposent d'anticiper son renouvellement pour une durée de 30 ans, en y apportant des innovations.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, consultée le 3 février 2011, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** au renouvellement et à la signature du traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel.

Réalisation du diagnostic ERP - attribution du marché et autorisation de signature.

Par délibération en date du 27 septembre 2010, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement d'achat pour la réalisation du diagnostic des Etablissements Recevant du Public (ERP) et d'autoriser le Président de la Communauté de Communes du Bocage Valognais à lancer la procédure de consultation pour cette mission.

Sur avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 décembre 2010 et de la Commission Action Sociale, Santé, Handicap, Famille, Logement réunie le 25 janvier 2011,

l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec le Cabinet CORNUAILLE à Caen pour le lot n°8 d'un montant de 5.776,68 € TTC, dépense qui sera inscrite au Budget 2011.

Action de formation « Elan » du Centre de Promotion Sociale - Remise en état du sentier pédestre.

Par délibération en date du 15 novembre 2010, le Conseil Municipal a décidé de soutenir l'action de formation « Elan » mise en place par le Centre de Promotion Sociale du 18 octobre 2010 au 18 février 2011, permettant à douze stagiaires de réaliser un parcours bucolique et sportif dans le sentier pédestre.

Sur avis de sa Commission Action sociale, Santé, Handicap, Famille, Logement réunie le 25 janvier 2011, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur l'inscription d'une somme de 20.000 € au budget primitif 2011 pour l'achat du matériel et des agrès.

Contentieux Bibliothèque Municipale - Défense des intérêts de la Ville.

Par jugement rendu le 15 mai 2006, le Tribunal de Grande Instance de Cherbourg a retenu l'entière responsabilité de la Compagnie les Mutuelles du Mans Assurances en tant qu'assureur « dommages ouvrage » pour les désordres survenus à la Bibliothèque Municipale et a condamné la compagnie à verser des indemnités à la Ville de Valognes, dont le montant est de 111.798,01 € TTC au titre des travaux de reprise des désordres.

La Cour d'Appel de Caen a confirmé ce jugement par arrêt du 29 janvier 2008 et a condamné la compagnie à payer, pour cette instance d'appel, une indemnité de 1.500 € à la Collectivité en application de l'article 700 du Code de procédure civile ; celle-ci étant par ailleurs condamnée aux dépens avec application de l'article 699 dudit code.

Maître LEJEUNE, Avocat de la Compagnie MMA a présenté une requête incidente devant le Tribunal Administratif de Caen le 7 septembre 2010, tendant à obtenir la condamnation de la Ville de Valognes, à reverser une somme 49.601,68 € en considération selon lui, d'un coût de travaux inférieur à l'indemnisation versée.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme consultée le 3 février 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** de la requête incidente présentée par la Compagnie Les Mutuelles du Mans Assurances, assureur « dommages ouvrage », devant le Tribunal Administratif de Caen,
- **ET CONFIE** à Maître Jean-Jacques SALMON, Avocat à CAEN, la défense des intérêts de la Ville devant la juridiction compétente.

Ecole Municipale de Musique - Saison musicale 2011.

Sur avis de sa Commission Enseignement - Education - Aide à la réussite scolaire réunie le 17 janvier 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à l'établissement et à la signature de conventions et contrats avec les différents intervenants qui participeront à la saison musicale 2011, s'inscrivant dans les objectifs de développement des activités de l'Ecole Municipale de Musique.

Conventions, contrats et avenants

Sur avis favorable de ses différentes Commissions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation et au renouvellement des conventions, contrats et avenants suivants :

- Convention de financement avec la Préfecture de la Manche pour la mise sous pli de la propagande des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011.

Dossiers examinés par la Commission Enseignement - Education - Aide à la réussite scolaire le 17 janvier 2010 :

- Convention avec l'Association « Les Concerts en Valognais » dans le cadre de la mise en place d'un partenariat entre l'Ecole Municipale de Musique et cette association qui participera à la Saison musicale à travers des actions pédagogiques auprès des scolaires.
- Renouvellement de la convention tripartite pour la mise à disposition tous les mercredis matin de la salle de motricité de l'Ecole Maternelle Alexis de Tocqueville à l'Association « Les P'tiots » pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Dossier examiné par la Commission Action Sociale, Santé, Handicap, Famille, Logement le 25 janvier 2011 :

- Renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de trois ans, de la convention de mise à disposition de la salle Léopold Delisle à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour l'examen du permis de conduire, à raison d'une matinée toutes les deux semaines.

Dossiers examinés par la Commission Culture - Patrimoine le 26 janvier 2011 :

- Convention de partenariat avec l'ICEA BN (Inter-Comités d'Entreprises et Assimilés de Basse-Normandie) et son réseau de carte Cezam pour accorder des tarifs préférentiels dans les Musées de Valognes.
- Convention de partenariat avec Manche Tourisme et son « Pass Manche » pour accorder des tarifs préférentiels dans les Musées de Valognes.
- Convention de partenariat avec le Fonds Régional d'Art Contemporain (F.R.A.C.) de Basse-Normandie pour l'organisation du 15 février au 31 mars 2011, dans le cadre de la saison culturelle, d'une exposition intitulée « Double face » à l'Hôtel-Dieu et d'une médiation auprès des enseignants (primaires, 1^{er} et second degrés) avec une visite de présentation de l'exposition et la fourniture d'un dossier pédagogique.
- Contrat avec l'Association « Le Collectif Jazz de Basse-Normandie » pour l'organisation d'un concert Now Freture le vendredi 25 mars 2011 à 20 h 45 à l'Hôtel-Dieu - Coût du spectacle : 1.600 €, auquel s'ajoutent les repas pour six personnes.

Dossier examiné par la Commission Jeunesse - Vie Associative - Temps Libre le 26 janvier 2011 :

- Opération Ticket Temps Libre - vacances d'hiver 2011 - Convention avec l'association PEP ART pour l'organisation d'un stage d'initiation à la sculpture pour 12 enfants âgés de 10 à 14 ans, programmé les 28 février, 1^{er}, 2 et 3 mars à l'Hôtel-Dieu - Coût global : 900 €.

Dossier examiné par la Commission Sport - Infrastructures sportives - Évènementiel le 27 janvier 2011 :

- Renouvellement de la convention avec la S.A.S. POULAIN DISTRIBUTION pour la mise en place, à la piscine municipale, d'un distributeur de boissons et confiseries et d'une machine à café.

Dossier examiné par la Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme le 3 février 2011 :

- Distribution publique d'énergie électrique - Passation d'un avenant n°3 à la convention de concession avec ERDF et Electricité de France.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2011.

L'année budgétaire est rythmée par plusieurs étapes qui concrétisent l'expression de la politique municipale. Le budget est l'outil essentiel qui conditionne la réalisation d'un programme d'actions pour la Collectivité. Le Débat d'Orientation Budgétaire est la première étape de ce cycle.

Institué par la loi du 6 Février 1992, obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget. Son contenu n'est pas précisé dans les textes.

Les autres étapes de la vie budgétaire communale sont :

- Le budget primitif qui en découle et qui traduira les orientations du débat.
- Les décisions modificatives, qui interviennent en cours d'exercice et permettent d'opérer les ajustements par rapport au budget primitif, en fonction des aléas de la vie de la cité (recettes et dépenses).
- Le compte administratif, qui arrête les comptes de l'année précédente, et son pendant, le compte de gestion du Trésorier, Receveur Municipal.

LES OBJECTIFS DU DÉBAT

C'est un moment privilégié, avant la discussion du budget en lui-même, pour aborder la politique proposée par l'équipe municipale, pour tracer les grandes lignes des actions à mener sur l'année, et dégager, dans une perspective pluriannuelle, les orientations pour les exercices suivants.

C'est l'occasion pour l'assemblée,

- de s'informer sur la conjoncture économique en général, et de prendre connaissance des éléments de la loi de finances qui ont une incidence directe ou indirecte pour les collectivités locales en général et pour les communes en particulier,
- d'évaluer la situation financière de la collectivité.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel, il n'y a pas de vote. Il fait néanmoins l'objet d'une délibération pour le contrôle de légalité. L'objectif est d'échanger sur les priorités à retenir en investissement, et aussi sur la politique à mener en fonctionnement, notamment en ce qui concerne la fiscalité, en tenant compte des données économiques connues au jour du débat.

Ce débat est un acte éminemment politique, il préfigure les priorités qui seront affinées et retenues dans le Budget Primitif.

L'investissement pour 2011 se décomposera en deux grandes parties : les projets majeurs du mandat et l'investissement courant.

La priorité sera donnée aux investissements suivants :

- L'aménagement du quartier de la gare
- L'accessibilité et le réaménagement de l'Hôtel de Ville
- La transformation de la place du Château
- Le regroupement des équipements sportifs sur le site du Bourgneuf

L'enveloppe pour les investissements courants sera déterminée à l'occasion du débat.

ÉLÉMENTS POUR UNE PROSPECTIVE 2011-2014

Compte tenu des subventions allouées pour l'aménagement de la gare, de celles acquises pour l'accessibilité de l'Hôtel de Ville, de celles attendues pour la place du Château et le regroupement des installations sportives, du maintien du montant de la compensation pour la taxe professionnelle, de l'évolution des bases et de la masse salariale, de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, la faisabilité des investissements et leur incidence sur la fiscalité et la dette feront l'objet de ce débat.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **PREND ACTE** des principales orientations budgétaires pour l'exercice 2011.

Valognes, le 8 février 2011

LE MAIRE :

Jacques COQUELIN